

Titre du cours

Séminaire Fiscalité des brevets, des inventions et des logiciels (avancé)

Personnes concernées et pré-requis

Ce programme de formation intéresse le monde des économies créatives et les professionnels et entrepreneurs des hautes technologies, les juristes, les professionnels du chiffre, les décideurs, les juges et les étudiants.

Conditions d'accès / Modalités d'admission

Il ne s'agit pas d'une formation diplômante, tout participant peut y accéder sans condition, sous réserve de validation du dossier d'inscription.

Objectifs pédagogiques

Ce programme de formation a pour objectifs de:

- présenter les régimes fiscaux incitatifs en matière de brevets, d'innovation et de logiciels et identifier comment ils peuvent se compléter ;
- présenter les incidences des dispositifs fiscaux dans la constitution d'un portefeuille de droits de brevets, inventions et logiciels et son exploitation ;
- identifier les obligations financières et déclaratives liées à ces exploitations ;
- présenter les risques de redressement fiscaux et comment les prévenir.

Ce programme peut être suivi seul ou en complément du Séminaire Fiscalité des brevets, des inventions et des logiciels (débutant).

Programme

1. INTRODUCTION

I. Présentation des enjeux juridiques, financiers et administratifs - Risques – Méthodologie liés à la fiscalité incitative et à la fiscalité internationale

II. Opération de qualification des actifs immobilisés incorporels

2. DISPOSITIFS FRANCAIS DE FISCALITÉ INCITATIVE EN MATIERE DE BREVETS, INVENTIONS ET LOGICIELS

I. Crédit d'impôt recherche

- champ d'application
- dépenses concernées
- procédure
- calcul du CIR

II. Régime Ratio Nexus (IP Box)

- champ d'application
- calcul de l'avantage fiscal

III. Régime dit des Jeunes Entreprises Innovantes

- champ d'application
- calcul de l'avantage fiscal

IV. Cumul des dispositifs

3. FISCALITE INTERNATIONALE DES BREVETS, INVENTIONS ET LOGICIELS

I. Obligations fiscales du débiteur domicilié en France de produits de la propriété industrielle

- revenus de source française (article 164 du CGI)

- obligation de retenue à la source (article 182 B du CGI)
- II. Application des conventions fiscales internationales
 - qualification des revenus (redevance, prix de cession)
 - notion de bénéficiaire effectif
- III. Traitement fiscal des sommes perçues par un créancier domicilié en France
- IV. Prix de transfert
 - principes
 - détermination des prix de transfert
 - obligation documentaire

Durée et Horaires

Le séminaire dure 1 journée avec 7 h effectives
 Ce séminaire se déroulera le 26 mars 2026 de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30

Intervenants

Stéphanie Maury, Docteur en Droit, Directrice juridique, financière et fiscale, membre associé du laboratoire de recherche du CEIPI

Méthodes pédagogiques et langue d'enseignement

Exposés illustrés d'exemples, de jurisprudence et de cas concrets, cas pratiques à résoudre en groupe.
 Ce séminaire est entièrement en français

Accompagnement pédagogique et technique

L'accompagnement pédagogique des participants est assuré par l'intervenante.
 Les séances en ligne sont organisées via une plateforme de conférence à distance dont l'accès s'effectue grâce à un lien de connexion transmis par courriel à chaque participant. Ce dernier doit disposer d'un équipement technique adapté et notamment un ordinateur, une connexion internet haut débit et une adresse mail valide.
 Le CEIPI met à la disposition des utilisateurs une assistance technique destinée à identifier le dysfonctionnement et à apporter une solution acceptable dans les meilleurs délais. Cependant, le CEIPI n'assume aucune responsabilité légale en cas de mauvais fonctionnement des services utilisés ou de défaut de qualité de débit/de réseau chez les participants ou intervenants.
 Contact de l'assistance technique du CEIPI:
 Tél : +33 (0)3 68 85 80 17
 E-mail : seminaire_fiscalite@ceipi.edu

Supports de cours

Présentations des intervenants ainsi que d'autres documents sont mis à disposition des participants online.

Nature et sanction de la formation

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement de compétences. Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.
 Un questionnaire d'évaluation est distribué aux participants en fin de formation afin de mesurer leur satisfaction.

Lieu

Les cours auront lieu en ligne via la plateforme Zoom.



Centre d'études internationales de la **propriété intellectuelle** | CEIPI

Center for International **Intellectual Property Studies**

Institut für internationale Studien des **geistigen Eigentums**

Université de Strasbourg

Frais de participation

	Inscription au séminaire « avancé » uniquement	Tarif préférentiel pour l'inscription aux séminaires « débutant » et « avancé »
Tarif normal	840€	1400€
Tarif étudiant*	260€	520€

* sous réserve de validation par les instances de l'université

Responsable scientifique

Stéphanie Maury, Docteur en Droit, Directrice juridique, financière et fiscale, membre associé du laboratoire de recherche du CEIPI

Renseignements et inscriptions

Rita Gardosi, Gestionnaire de formation

Tél : +33 (0)3 68 85 80 17

E-mail : seminaire_fiscalite@ceipi.edu

Le formulaire d'inscription est accessible [via ce lien](#)

Date limite d'inscription : 12 mars 2026